



Assurance vie et bénéficiaire.

Par **Kankouye**, le **21/02/2009** à **19:00**

Bonjour,

Je viens de recevoir un document de ma banque suite au décès de mon oncle.

Celui ci avait souscrit une assurance vie visiblement.

Est ce que tous les bénéficiaires sont notés sur le document de la banque ?

"Il est noté que mon nom a été couché"

Si seul mon nom apparaît, est ce que je suis le seul bénéficiaire ou bien chaque bénéficiaire reçoit ce papier avec seulement son nom de noté dessus ?

Merci pour vos réponses qui vont vraiment m'éclairer car la je nage en plein brouillard.

A savoir, mon oncle n'a jamais été marié et n'a jamais eu d'enfant.

Merci pour vos réponses

Par **chaber**, le **22/02/2009** à **07:13**

Bonjour,

En l'état il est difficile de vous répondre sans connaître la rédaction de la cause bénéficiaire

Si vous êtes seul désigné, vous serez bénéficiaire seul.

S'il y a mention "mes héritiers", le capital devra être réparti entre eux.

Par **Kankouye**, le **22/02/2009** à **11:10**

Il s'agit d'un courrier de la banque ou a été contracté l'assurance vie, nulle part sur ce courrier il est noté, "mes héritiers".

Sur ce courrier j'ai les coordonnées de la Banque et celle du directeur de la Banque, le numéro de compte, le numéro de client

Par **chaber**, le **22/02/2009** à **11:59**

Il n'y a que le contrat et la clause bénéficiaire qui peuvent vous renseigner